

## **COMMUNE DE DUN LE PALESTEL**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

#### **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 décembre 2025.

Etaient présents : : M. Laurent DAULNY, Maire, M. Eric DUPEUX, Mme Mireille MANEAU et M. René BAZOT-BOURROUX, adjoints, Mme Marie-Josèphe VUIBERT, M. Gérard DE GRAEVE, Mme Mireille JANVIER, M. Bernard COLNET, Mme Dominique COCHIN, et M. Fabrice PRIANT.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Eric DUPEUX, Adjoint.

Excusés : Mme Jeanne CALLARD, M. José FREITAS, Mmes Joëlle TABAUD, Nathalie LAUNOY et M. Damien QUILLON.

Absent : Néant

A reçu procuration : Néant

**Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 18 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Présentation des décisions prises suite délégations au Maire
- MAPA : consultations et décisions
  - o Assurances communales 2026
  - o Poste de relevage route de Beaupré
  - o Débroussaillage bords de routes
  - o Autres
- Décision budgétaire modificative – Budget principal
- Autorisation de mandatements en investissement avant le vote des budgets 2026.
- Demande de subvention 2026
- Rapport sur la qualité du service eau
- Rapport sur la qualité du service assainissement
- Tarifs 2026 :
  - o Eau – Assainissement
  - o Cantine
  - o Garderie
  - o Locations des salles
- Personnel communal
  - o Emploi aidé
  - o Poste adjoint technique
  - o Mode de participation à la protection sociale complémentaire santé des agents
- Ouvertures dominicales
- Demande de remise gracieuse
- Locaux maison de santé
- Demande bail de location pour borne électrique
- Questions diverses

## **I - Présentation des décisions prises suite délégations au Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations : il a établi un avenant au bail de l'un des cabinets infirmiers suite au départ de l'une des infirmières et à l'arrivée d'une nouvelle infirmière.

## **II – MAPA – Consultations et décisions**

### **1– Assurances communales**

#### **Multirisques et responsabilité civile**

L'offre d'AXA assurances est retenue.

#### **Assurances véhicules**

L'unique offre d'Allianz est également retenue.

#### **Assurances statutaires du personnel**

L'offre de Groupama est retenue, les taux appliqués à la masse salariale restant inchangés : 6.74 % pour les CNRACL et 1.56 % pour les IRCANTEC. La garantie s'applique également pour les charges à hauteur de 40 % du salaire brut.

## **2- Poste de relevage route de Beaupré**

Après le remplacement des deux pompes et des travaux importants, il s'est avéré que de nouvelles réparations devaient être réalisées pour réfection totale du poste de relevage route de Beaupré. Le devis proposé par l'entreprise LIMATECH est validé.

## **3- Débroussaillage bords de routes**

Trois entreprises ont été consultées. Le Conseil valide la seule offre reçue de l'entreprise POUJAUD pour le débroussaillage des bords de routes.

Les devis pour l'entretien des pistes du bois de Chabannes et pour le nettoyage des captages d'eau seront validés par décision du Maire vu leurs montants.

## **4-Aménagement square et accessibilité Eglise et locaux de la Croix-Rouge**

Monsieur Fabrice PRIANT, quitte la salle et ne prend pas part au vote étant intéressé par ce dossier.

Des devis ont été demandés pour l'aménagement du square Fernand Riollet afin de réaliser un béton désactivé sur les allées et également autour du monument aux morts ainsi qu'un aménagement permettant de redessiner la croix de guerre avec des bordures en granit.

La réfection et l'extension de la grille d'entourage du square seront également prévues.

Par ailleurs un aménagement pour l'accessibilité de l'église et du bâtiment mis à disposition de la Croix-Rouge a également fait l'objet d'un devis.

Ce projet global situé dans un même secteur géographique peut faire l'objet d'un dossier de demande au titre de la DETR (Dotations d'Équipements des Territoires Ruraux) à hauteur de 20 à 40 %.

Le Conseil municipal valide ce projet 2026 pour un montant total de 78 137,42 € HT et demande à Monsieur le Maire de déposer une demande de DETR.

## **III - Décision modificative budgétaire – budget principal**

Le Conseil municipal ne vote pas de décision modificative au budget principal et précise qu'en cas de besoin Monsieur le Maire peut utiliser la fongibilité des crédits.

## **IV - Autorisation de mandatements en investissement avant le vote des budgets 2026**

### **1 – Budget principal**

Afin de pouvoir mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, le Conseil municipal autorise les mandatements à hauteur du quart des montants budgétisés en 2025 ainsi :

Montants budgétisés 2025		Autorisation à hauteur du quart avant vote du budget 2026
Chapitre 20	22 000,00 €	5 500,00 €
Chapitre 21	312 809,21 €	78 202,30 €
Chapitre 23	1 858 584,62 €	464 646,16 €

## **2 – Budget eau – assainissement**

La même décision s'applique sur le budget eau-assainissement ainsi :

Montants budgétisés 2025		Autorisation à hauteur du quart avant vote du budget 2026
Chapitre 20	25 000,00 €	6 250,00 €
Chapitre 21	38 881,58 €	9 720,39 €
Chapitre 23	1 908 124,98 €	477 031,24 €

## **V - Demandes de subventions 2026**

Deux demandes de subventions doivent être étudiées avant le vote du budget 2026, les associations organisant des manifestations importantes début 2026. Le Conseil municipal décide de verser ces subventions fin 2025 sur la ligne prévue pour les subventions exceptionnelles, à savoir 1000 € pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers (pour l'organisation du cross Philippe DAULNY, décédé il y aura 30 ans le 10 août 2026) et 1000 € pour Creuse Oxygène (pour l'organisation du Tour cadet Dunois 2026).

## **VI - Rapport sur le prix et la qualité du service eau 2024**

Le rapport a été envoyé à chaque conseiller. Il est approuvé.

## **VII - Rapport sur la qualité du service assainissement 2024**

Le rapport a été envoyé à chaque conseiller. Il est approuvé.

## **VIII - Tarifs 2026 :**

### **1 - Eau – Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que les redevances de l'Agence de l'eau ont été modifiées en 2025.

Pour l'eau potable, la redevance pollution a été supprimée ; la redevance prélèvement ressource en eau a été maintenue et deux nouvelles redevances ont été créées :

- la redevance sur la consommation d'eau potable

Cette redevance est due par tous les abonnés à l'exclusion de l'élevage ayant un compteur spécifique.

- la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (redevance incitative)

Son calcul est le suivant : assiette x taux x coefficient de modulation. Ce coefficient de performance est calculé selon le rendement primaire ou selon l'indice linéaire des volumes non comptés.

Pour l'assainissement, la redevance modernisation des réseaux de collecte a été supprimée.

Une nouvelle redevance a été créée : la redevance pour performance des réseaux d'assainissement.

Le calcul est basé sur la même formule que la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (redevance incitative).

Le Conseil municipal décidé d'appliquer une augmentation de 4 % sur les abonnements et redevances communales.

### **Les tarifs 2026 sont ainsi fixés :**

Eau : Abonnement (de 1 à 4 logements) : 74.18 € ; (à partir de 5 logements) : 227.01 €

Prix du m<sup>3</sup> : 1.16 € ; redevance sur la consommation d'eau potable/ m<sup>3</sup> : 0.32 € ; redevance prélèvement sur la ressource en eau : 0.0337 €/m<sup>3</sup> ; redevance pour performance des réseaux d'eau potable (0.10 x 0.84) : 0.084 €/m<sup>3</sup>.

Assainissement : Abonnement (de 1 à 4 logements) : 33.42 € ; (à partir de 5 logements) : 100.25 €

Prix du m<sup>3</sup> : 1.03 € ; redevance pour performance des réseaux d'assainissement (0.28 x 0.65) : 0.182 €/m<sup>3</sup>.

### **2 - Cantine**

Le Conseil départemental n'augmente pas les tarifs de cantine en 2026.

La commune suit toujours la même proportion d'augmentation. Il n'y aura donc pas d'augmentation.

## **IX - Personnel communal**

### **1- Mode de participation à la protection sociale complémentaire santé des agents**

Le Conseil municipal avait, lors de la précédente réunion, opté pour un projet de délibération concernant le mode de participation à la protection sociale complémentaire des agents. Le choix s'était porté sur l'adhésion au contrat collectif conclu entre le CDG et la MNT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et un montant de la participation employeur de 20 € brut par agent et par mois. Ce projet a été soumis au Comité Social Territorial qui a rendu un avis favorable. Le Conseil entérine donc cette décision.

### **2-Autres**

Monsieur le Maire informe le Conseil des difficultés de recrutement pour le remplacement d'un agent en disponibilité. Un nouveau CDD sera signé à partir de début janvier.

## **X - Ouvertures dominicales des commerces en 2026**

Le Conseil municipal fixe le nombre d'ouvertures dominicales pour 2026 à quatre.

Monsieur le Maire prendra un arrêté et les fixera ainsi : dimanche de Pâques : 5 avril ; dimanche de Toussaint : 1<sup>er</sup> novembre ; dimanche avant Noël : 20 décembre ; dimanche avant 31décembre : 27 décembre.

## **XI - Demande de remise gracieuse**

Une demande de remise gracieuse sur des factures d'eau est présentée au Conseil municipal suite à une situation très particulière. Après étude de cette situation il est décidé d'annuler une partie des sommes dues correspondant aux abonnements au service de l'eau sur 3 années. La personne devra demander le retrait de son compteur d'eau et payer la prestation correspondante.

## **II - Locaux maison de santé**

### **1 – Location cabinet dentaire :**

Le chirurgien-dentiste souhaite occuper la totalité de la partie concernée par les deux cabinets dentaires. Il avait été décidé d'appliquer un loyer de 450 €/mois + 70 € de provisions pour charges. Le Conseil municipal décide la gratuité du loyer pour décembre 2025 et un loyer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 750 € par mois auquel s'ajouteront 120 € de provisions pour charges, les charges étant régularisées en fin d'année.

### **2- Location psychologue**

Une nouvelle psychologue a demandé à occuper, à compter du 1<sup>er</sup> janvier, le local précédemment occupé par une psychologue qui laisse son cabinet courant décembre. Le Conseil avait fixé le loyer à 60 €/mois. Suite à une demande de facilités pour son installation, la nouvelle psychologue pourra occuper gratuitement le local pendant deux mois.

## **XIII - Demande bail de location pour borne électrique**

Une demande de mise en place d'un bail commercial de 9 ans entre la commune et une société de cars pour l'installation d'une borne de recharge électrique et le stationnement d'un car sur le parking du cimetière a été adressée à la mairie. Le Conseil donne une suite favorable pour la location d'un emplacement et installation de la borne et fixe le montant de la location à 80 €/mois.

L'installation de la borne reste à la charge du locataire.

## **XIV - Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des remerciements du CIVAM pour la subvention 2025.
- Monsieur le Maire informe que des travaux seront envisagés sur un mur mitoyen dans la cour de la co-propriété avec Creusalis.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19 heures et 45 minutes.